

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 022-200056703-20210226-DB20210207-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR



Le Maire,
Joël BATARD

N°2021-02-07

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Février à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Février 2021, se réuniront en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Stéphanie RAPINEL, Loïc RAOUL, Marie Pierre COLLIN, Eliane LALANDEC, Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Fanny DELVALLEE, Michele CARMES, Robert ROLANDO, Gregory ETIENNE, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Jean Luc BERTRAND donne pouvoir à M. Loïc TARDY
Mme Monique LE VEE donne pouvoir à Mme Martine BOSCHER
M. Jean Claude QUETTIER donne pouvoir à M. Ollivier LE DU
Mme Florence CHEVILLARD donne pouvoir à Mme Eliane LALANDEC
M. Yannick ORHAN donne pouvoir à M. Anthony HOURDEL
Mme Laetitia MORIN donne pouvoir à Fanny DELVALLEE
Mme Dominique FAINZANG donne pouvoir à M. Grégory ETIENNE
M. Alexis LEBRAT donne pouvoir à Mme Magaly KUBICKA

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) : Pierrick LE NOANE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nelly MORO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

7) Présentation des bilans sociaux 2019 Ville et CCAS :

Rapporteurs : Monsieur Roger FERRET, Adjoint en charge de l'administration générale pour la présentation du bilan social de la Ville

Madame Martine BOSCHER, Adjointe en charge de l'action sociale, solidarité et culture pour la présentation du bilan social du CCAS.

L'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale impose à toutes les communes employant plus de 50 agents d'établir tous les deux ans un rapport sur l'état de leur collectivité du 31 décembre de l'année précédente.

Les bilans sociaux 2019 ont été présentés au Comité Technique le 16 Décembre 2020.
Ils sont consultables auprès des ressources humaines de la Ville.

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 022-200056703-20210226-DB20210207-DE

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation des bilans sociaux Ville et CCAS pour l'année 2019.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.

